

## **REGLEMENT DE JEU**

Concours « Sowee BlackFriday »

### **ARTICLE 1 - Organisation**

La société SOWEE, Société Anonyme au capital de 37000 € Euros, ci-après dédignée sous le nom « l'organisatrice », immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro RCS COURBEVOIE LA DÉFENSE 808 534 804, dont le siège social est situé 4 place des Vosges - Immeuble Le Lavoisier 92400 COURBEVOIE LA DÉFENSE, organise un jeu gratuit, sans obligation d'achat intitulé «Sowee BlackFriday (ci-après dénommé « le Jeu »), se déroulant du 23 novembre 2018 à 00 :01 au 26 novembre 2018 à 23 :59 en France métropolitaine faisant foi), sur le mini site <https://blackfriday.sowee.fr> ou sur la page Facebook Sowee : <https://www.facebook.com/sowee.official/> (ci-après la « Page »).

Le Jeu n'est pas associé à, géré ou parrainé par Facebook.

### **ARTICLE 2 – Participants**

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique mineure ou majeure **résidant en France Métropolitaine**, Corse incluse (*hors DOM-TOM*) disposant d'un accès à Internet à la date de début du Jeu, d'une adresse électronique. Sont exclus de toute participation au Jeu le personnel de la Direction de la Communication Groupe de la société organisatrice, le personnel des sociétés ayant participé à l'élaboration du Jeu et des membres de leur famille en ligne directe.

« L'organisatrice » se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne (même nom, même adresse). « L'organisatrice » se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

### **ARTICLE 3 – Modalités de participation**

La participation au Jeu se fait exclusivement par internet, à l'exclusion de tout autre moyen, notamment par voie postale. Le Jeu est accessible par le biais de l'application BlackFriday sur la page Facebook « SOWEE » ou via le mini site <https://blackfriday.sowee.fr> .

Pour participer chaque personne doit, pendant la durée du Jeu, se connecter à l'application et :

- Cliquer sur « Je tente ma chance »
- Remplir les champs obligatoires (Nom, Prénom, Email)
- Prendre connaissance du règlement et cocher la case correspondante avant de valider.

Un tirage au sort aura lieu le 27/11/2018 intégrant l'ensemble des participations et désignera 1 gagnant qui remportera le lot tel que défini à l'article 4 ci-dessous, sous réserve d'éligibilité : avoir un chauffage individuel électrique ou gaz, être desservie par Enedis (électricité) ou GRDF (en gaz)) et d'une inscription dûment complétée. Si les coordonnées sont incomplètes, illisibles ou inexploitable, le gagnant perdra le bénéfice de son lot.

#### **ARTICLE 4 – Gain**

Dotations mises en jeu :

- La Station connectée Sowee – Prix d'achat généralement constaté 379€

Le gagnant ne pourra pas exiger de la Société Organisatrice que lui soit remis en échange de son lot, un autre objet ou prestations quelle que soit leurs valeur, ni même contre des espèces.

Toutefois, en cas de force majeure telle que définie par la loi et la jurisprudence, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot attribué par une dotation de valeur équivalente.

#### **ARTICLE 6**

Le gagnant sera informé le jour même de sa désignation via l'email qu'il aura utilisé lors de l'utilisation de l'application. Le gagnant aura 24h pour prendre contact avec la société organisatrice, par retour de mail, pour valider définitivement son lot.

Passés les délais de 24 heures, la Société Organisatrice désignera comme vainqueur un autre gagnant.

#### **ARTICLE 7**

Les coordonnées des participants pourront être collectées informatiquement par la Société Organisatrice conformément à la loi Informatique et Liberté du 06/01/1978, modifiée par la loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel du 06/08/2004. Ces informations sont destinées uniquement à la Société Organisatrice et non à Facebook.

Conformément aux dispositions de la loi n°2004-175 du 21 juin 2004 dite loi pour « la Confiance dans l'Economie Numérique », le participant est informé que l'utilisation de son adresse électronique pour des opérations de prospection commerciale par Sowee est subordonnée au recueil de son consentement préalable. Conformément aux dispositions des articles 38 et suivants de la loi précitée dite « Informatique et Libertés », chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations le concernant.

Ce droit est exercé sur simple demande écrite adressée à :

JEU - CONCOURS « BLACKFRIDAY »

4 place des Vosges - Immeuble Le Lavoisier

92400 COURBEVOIE LA DÉFENSE

#### **ARTICLE 8**

Le gagnant autorise gracieusement la Société Organisatrice à utiliser son nom, prénom, ville, départements, sa voix, et ses propos pour les besoins de la communication faite autour du Jeu uniquement.

#### **ARTICLE 9**

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée si par suite de cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, le Jeu devait être annulé, écourté, prolongé ou les conditions modifiées, totalement ou partiellement. Les participants ne pourront réclamer aucune indemnisation à ce titre.

La Société Organisatrice se réserve également le droit de résilier la participation

au Jeu en cas de non-respect du présent règlement.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement technique du Jeu. Les participants ne pourront, par conséquent, prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

La Société Organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet.

La Société Organisatrice dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie matérielle ou logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du participant, sur son équipement informatique et sur les données qui y sont stockées. La Société Organisatrice n'est en aucun cas responsable des conséquences pouvant en découler sur l'activité personnelle, professionnelle ou commerciale du participant.

Toute fraude informatique, par quel que procédé technique que ce soit, permettant de fausser le bon déroulement du Jeu est proscrite. La violation de cette règle entraîne l'élimination immédiate de son auteur au Jeu.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation à l'opération ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

#### **ARTICLE 10**

En cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots gagnés par des lots de valeurs équivalentes et/ou de caractéristiques proches.

#### **ARTICLE 11**

Il ne sera répondu à aucune demande de renseignements (demande écrite ou téléphonique) concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les modalités du Jeu ou la liste des gagnants.

#### **ARTICLE 12**

La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet.

Le règlement est disponible sur la Page pendant toute la durée du Jeu et peut être obtenu sur simple demande en écrivant à

SOWEE – Jeu « BLACKFRIDAY »,  
4 place des Vosges - Immeuble Le Lavoisier  
92400 COURBEVOIE LA DÉFENSE.

Les frais d'affranchissement relatifs à la demande de règlement sont remboursés (tarif en vigueur de la Poste pour l'acheminement à vitesse réduite sur la base de 20g) sur simple demande écrite à l'adresse précitée.

Il ne sera effectué qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse).

#### **ARTICLE 14**

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

Toute question relative à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement, sera tranchée souverainement, selon la nature de la demande, par la Société Organisatrice, dans le respect de la législation française applicable.

Toute contestation relative au Jeu, devra être formulée dans un délai maximal de 24 heures à compter de la date limite de participation en écrivant à la Société Organisatrice.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au Tribunal compétent.